



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au règlement no 05-04, la prochaine session régulière du conseil se tiendra le lundi **10 janvier 2011** à 19 h 30. Il y aura une session spéciale, le 13 décembre 2010 à 19 h 30 pour l'adoption du budget et du plan triennal en immobilisations.

CUEILLETTE DES DÉCHETS ET DE LA RÉCUPÉRATION PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Veuillez prendre note que les cueillettes se feront selon le calendrier régulier durant la période des fêtes, soit le mercredi.

COMPOSTAGE

Veuillez prendre note qu'à compter du mois de décembre, la cueillette des matières compostables se fera une fois par mois. La cueillette de décembre se fera le mercredi 15 décembre. Pour 2011, les dates apparaîtront sur le calendrier qui vous sera expédié au cours du mois.

DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec la firme Laurentide re-resources pour un dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- ordinateurs de bureau, portables, de poche et les tablettes PC, et leurs périphériques;
- Imprimantes;
- Appareils électroniques;
- Numériseurs, télécopieurs et photocopieurs :
- Consoles de jeux vidéo et leurs périphériques;
- Lecteurs, enregistreurs, graveurs ou emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, égaliseurs de fréquences et récepteurs numériques;
- Baladeurs numériques, lecteurs de livres électroniques, récepteurs radios, émetteurs-récepteurs portatifs, appareils photo numériques, cadres numériques, caméscopes et systèmes de localisation GPS;
- Routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoires, clés USB, haut-parleurs, webcams, écouteurs et autres dispositifs sans fil conçus pour être utilisés avec un produit visé par la présente liste;
- Écrans d'ordinateurs
- Téléviseurs.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.

DÉPÔT POUR BOUTEILLES ET CANETTES VIDES AUX PROFITS DE LA MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS

La ville permet aux citoyens qui le désirent de déposer leur bouteilles et canettes vides au garage municipal, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 7 h à 16 h. Nous vous demandons de placer ces objets dans des sacs ou des boîtes en indiquant le contenu. Ces bouteilles et canettes seront remises à la Maison des jeunes de Kingsey Falls qui en retirera les profits.

FLEURONS DU QUÉBEC

Au cours de l'été, la ville a été réévaluée dans le cadre des Fleurons du Québec pour l'édition 2010-2011-2012. L'évaluation du classificateur porte sur les domaines suivants : municipal, résidentiel, institutionnel, commercial et industriel, initiatives communautaires et développement durable.

Lors du dévoilement officiel de la 5^e édition des Fleurons du Québec qui s'est tenu à St-Hyacinthe le 17 novembre dernier, la Ville de Kingsey Falls s'est vu attribuée un fleuron additionnel portant le nombre à 4 fleurons. Il s'agit d'un gain très important et ceci est en grande partie grâce à vous tous qui avez à cœur la beauté de la municipalité. La région Centre-du-Québec ne compte que trois villes qui possèdent 4 fleurons. Nous pouvons donc être très fiers de notre performance.



INTERDICTION DE STATIONNER DANS LES RUES PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE

Nous rappelons à la population, qu'en vertu de l'article 17 du règlement no 98-17 de la Ville de Kingsey Falls, il **est interdit** de stationner dans les rues de la municipalité **entre 00 h 01 et 7** assurer le dégagement rapide des voies de circulation et des trottoirs. La ville fera preuve d'une tolérance pendant la période des fêtes à la condition que la météo n'exige pas un dégagement de ses voies de circulation.

ABRIS D'HIVER POUR VÉHICULES ET CLÔTURES À NEIGE

Nous désirons vous rappeler qu'en vertu de l'article 11.2 du règlement 09-02, les abris d'hiver pour les véhicules et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones du 1^{er} octobre au 1^{er} mai suivant. Ils doivent ensuite être démontés et remisés.

Les abris d'hiver doivent être de marque reconnue, être construits d'une structure métallique et être revêtus de façon uniforme de toile ou de polyéthylène tissé et laminé.

Les abris d'hiver ne doivent jamais dissimuler la façade d'une résidence, sauf si l'aire de stationnement est située devant la façade. Les abris d'hiver doivent être situés à une distance minimale de 1,5 mètre du trottoir ou de la bordure de la rue.

La hauteur maximale d'un abri d'hiver est de 3 mètres.

Un maximum de 2 abris est autorisé sur un même terrain.

PATINOIRE EXTÉRIEURE – CHANGEMENT DE SITE

Dans le cadre du projet de sentier de glace du Parc Marie-Victorin, la ville installera la patinoire extérieure sur le terrain du Parc Marie-Victorin. La patinoire sera ouverte dès que le mercure permettra la prise de la glace. L'horaire est :

du lundi au jeudi inclusivement : de 18 h à 21 h;
le vendredi : de 18 h à 22 h;
le samedi et le dimanche : de 13 h à 17 h;
et de 18 h à 21 h.



Le patin libre se fait de 18 h 00 à 19 h 30 alors que le hockey libre prend le relais de 19 h 30 à 21 h 00. Cet arrangement permet aux parents de venir avec de jeunes enfants. Les fins de semaine, le patin libre se fait de 13 h à 14 h 30 et de 18 h à 19 h 30. Le reste des périodes de glace est laissé au hockey libre. Ces horaires peuvent être modifiés sans préavis si une situation le requiert.

On peut mettre ses patins dans un bâtiment chauffé qui dispose de toilettes.

Accès gratuit pour les résidents de Kingsey Falls.

PISTES DE SKI DE FOND

Cette année encore, la municipalité entretient un réseau de pistes de ski de fond.

Nous vous rappelons que ces pistes sont destinées **exclusivement au ski de fond**. Pour la marche, vous pourrez utiliser les sentiers destinés aux chevaux et aux marcheurs ou la piste cyclable.

Il est **strictement interdit** d'utiliser les pistes de ski de fond et les sentiers pour les chevaux pour faire du VTT ou de la motoneige.

Une carte en couleur indiquant les sections des pistes réservées aux skieurs et celles réservées aux chevaux et aux marcheurs est disponible au bureau municipal ou sur le site internet de la ville au www.kingseyfalls.ca.

ENTENTES LOISIRS

La municipalité a renouvelé les ententes loisirs avec les villes de Warwick, Victoriaville et Asbestos pour l'année 2011. Ces ententes vous permettent de vous inscrire à certains sports et activités offerts dans ces villes. Vous devez présenter un formulaire d'accueil que vous vous procurez au bureau municipal de Kingsey Falls où vous devez payer le montant applicable selon l'activité choisie.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux et ce, à partir du 2 mars 2010.

Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : www.spaavic.com.

Les heures d'ouverture sont : Lundi-mardi-mercredi-jeudi : 12 h 00 à 17 h 00;
Vendredi : 12 h 00 à 19 h 00;
Samedi-dimanche: 11 h 30 à 15 h 30.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera fermé à compter du mardi 21 décembre 2010 à 16 heures et il rouvrira le 5 janvier 2011 à 9 heures. En **cas d'urgence MUNICIPALE SEULEMENT (aqueduc, égout, voirie)**, vous pouvez composer le 819-751-3874 et on vous rappellera dans les minutes qui suivent. **Pour les autres urgences (incendie, ambulance), composez le 9-1-1.**

JOYEUSES FÊTES

L'équipe municipale profite de cette période de l'année pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes. Soyez Prudents.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

